



Surprise au compromis pour un jardin à droit exclusif

Par baobazz

Bonjour,

Vendredi, je devais signer un compromis pour un appartement en rez-de-jardin, avec un jardin muré pour lequel le vendeur, un marchand de biens, nous avait assurés un droit de jouissance exclusif.

Lors de la signature, aucun document, plan ou titre de propriété, n'ont permis d'établir ce droit ; le jardin reste ainsi exclu de la désignation du bien. Nous avons levé et suspendu la séance, et nous sommes laissés le week-end pour nous décider.

Je pense négocier le prix à la baisse d'au moins la moitié du prix du jardin.

Que pensez-vous de cette situation ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Avez-vous lu le règlement de copropriété ?
Que dit votre notaire ?

Par baobazz

Bonsoir,

Il n'y a pas de trace des jardins dans le règlement de copropriété, ni dans les PV d'AG.